

«Plus de conflits d'intérêts mais des élus sans intérêt : moralisation et démoralisation»



- Crédits photo : PHILIPPE WOJAZER/AFP

Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique>) | Par Pierre-Henri Tavoillot (#figp-author)

Publié le 26/05/2017 à 17h19

TRIBUNE - La loi dite de «moralisation de la vie publique», annoncée par Emmanuel Macron, aura des effets funestes, s'inquiète Pierre-Henri Tavoillot, maître de conférences en philosophie à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV).



Il faut une sacrée dose de courage ou d'inconscience pour désirer prendre ou prétendre à des responsabilités politiques aujourd'hui. Dans le quart d'heure qui suivra sa candidature, son élection ou sa nomination, le prétendant va voir sa vie scrutée dans ses moindres recoins, ses zones d'ombre ou intimes révélées au grand jour et les accusations

arriver en masse. Et puis, immanquablement, viendra l'heure de la calomnie, cet art pervers de mêler, dans un même discours, le vrai et le faux, l'évident et le flou, le certain et le plausible. Puisqu'on ne peut jamais ni réfuter ni confirmer un tel discours, il produit à coup sûr l'effet visé: le soupçon et la méfiance. Car, même si les accusations semblent exagérées, chacun se convaincra qu'«il n'y a pas de fumée sans feu» ; et le doute sera installé.

Après tout, les politiques l'ont bien cherché, rétorquera-t-on. Ils veulent les avantages du pouvoir ; qu'ils en prennent aussi les inconvénients. Mais c'est oublier un peu vite que la démocratie a besoin de femmes et d'hommes politiques professionnels, qu'elle a besoin de gouvernants - non seulement pour qu'on les déteste: c'est notre passion favorite! - mais aussi et surtout pour la faire fonctionner et la servir. L'art de la calomnie démocratique ne relève plus du contre-pouvoir, elle devient de plus en plus, comme dit Marcel Gauchet, un «anti-pouvoir». Tout converge en effet pour convaincre le citoyen que son rôle principal est de s'indigner, de protester et, au bout du compte, d'empêcher de gouverner. Je pense, donc je suis «contre»!

Apurer les comptes

Et, pour cela, nous avons désormais des professionnels de la calomnie qui exercent sans vergogne, comme au temps de la Terreur, et qui sont même labellisés «citoyens» par notre espace public «vigilant». Mieux que les juges, ils scrutent la légalité des actions passées ; mieux que les directeurs de conscience, ils examinent la pureté des intentions ; et mieux que les bourreaux, ils font tomber les têtes qui ne leur reviennent pas.

La pression est telle qu'on nous a donc promis cette «loi de moralisation de la vie publique» (<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2017/05/26/31001-20170526ARTFIG00133-moralisation-de-la-vie-politique-du-danger-de-jouer-les-chevaliers-blancs.php>) pour apurer les comptes. Elle risque surtout de susciter sa plus complète démoralisation. Comment comprendre que cette formule ne fasse pas frémir?

Le mensonge n'est illégal que dans certains cas ; il peut être politiquement utile, voire nécessaire, mais il sera toujours moralement proscrit

Car elle est un monstre, signe d'une totale confusion des esprits. La dite «moralisation de la vie publique» mélange en effet trois ordres bien distincts: le droit, la morale, la politique. Le droit, c'est la légalité, c'est-à-dire la conformité des actes à des règles écrites

et publiques. La morale concerne les intentions, qui comptent certes, mais sont difficilement décryptables et toujours sujettes à interprétation. La politique, elle, vise le succès des actions. C'est, disait Machiavel, «la conquête et la conservation du pouvoir» ; à quoi l'on peut ajouter, si l'on est démocrate, en vue du salut public ou d'une amélioration de la vie commune. Le droit se juge sur actes et sur pièces ; la morale par l'examen de la volonté ; la politique par la qualité des résultats.

Un exemple: le mensonge n'est illégal que dans certains cas ; il peut être politiquement utile, voire nécessaire, mais il sera toujours moralement proscrit. Veut-on interdire le mensonge en politique? Ou la ruse, ou la manipulation, ou le changement brutal d'alliance, ou le fait de considérer autrui comme un moyen et pas seulement comme une fin? Bon courage...

Loin de l'ordre moral

Il faut donc changer d'urgence le nom de cette loi - et éviter la dangereuse confusion qu'elle contient ; car elle se retournera inévitablement contre ses promoteurs, parfois cyniques. Il ne s'agit pas de moraliser la vie politique, mais de clarifier le cadre légal de l'action publique. C'est sans doute nécessaire, car les temps changent, mais n'ayons aucune illusion sur une ultime «solution morale». «S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.» Voilà ce qu'écrivait Rousseau dans *Du contrat social* (III, 4). Mais contre Rousseau, il faut se convaincre que la démocratie est capable de vivre avec le risque constant de sa propre déception, loin de l'ordre moral: c'est ainsi qu'elle deviendra adulte. Sinon, elle ne passera jamais sa crise actuelle d'adolescence et ses rêves béats de perfection et de toute puissance.

Dans la République romaine, celui qui se présentait à l'élection consulaire se distinguait des autres citoyens par le port d'une toge blanchie à la craie. Cette habitude est à l'origine du mot «candidat» qui vient du latin *candidus*, qui signifie blanc. Dans la démocratie contemporaine, on souhaiterait que tous les candidats soient plus blancs que blancs, c'est-à-dire transparents et surtout sans conflit d'intérêts. Mais à force de désirer la transparence, on atteindra l'évanescence ; et à force de lutter contre les conflits d'intérêts, on finira par obtenir des personnalités politiques ... sans aucun intérêt.

* *Président du Collège de philosophie. Parmi les ouvrages de l'auteur, Qui doit gouverner? (Grasset, 2011) et, avec Serge Guérin, La guerre des générations aura-t-elle lieu? (Calmann-Lévy, 2017).*

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 27/05/2017. **[Accédez à sa version PDF en cliquant ici \(http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-05-27\)](http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-05-27)**



Pierre-Henri Tavoillot
